



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

**Charles Bader**

Vice-doyen en charge de l'enseignement

Ligne directe: 022 379 53 96

Charles.Bader@medecine.unige.ch

C. Bader, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, D. Benamran J.-P. Bernard, L. Bernheim, G. Bondolfi, H. Bounameaux, Ph. Chastonay, M. Collart, Ph. Dussoix, J.- L. Fisch, S. Ferrari, M. Gaspoz, G. Haarman, P. Hoffmeyer, Ph. Huber, M. Neerman-Arbez, M. Nendaz, A. Perrier, C. Piguët, S. Regard, J. Samson, D. Scherly, M. Serafin, C.-A. Siegrist, C. Villoz, N. Vu, A. Willame, A. Wohlwend

*Avec la participation de:*

G. Badet, T. Morcillo

Genève, 21 janvier 2008 CRB/cv

## COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SÉANCE n°31 DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2007

**Présents:** C. Bader, G. Badet, J.-F. Balavoine, A. Baroffiio, D. Benamran L. Bernheim, G. Bondolfi, H. Bounameaux, Ph. Chastonay, M. Collart, M. Gaspoz, G. Haarman, Ph. Huber, T. Morcillo, M. Neerman-Arbez, A. Perrier, C. Piguët, S. Regard, D. Scherly, M. Serafin, C.-A. Siegrist, C. Villoz, N. Vu, A. Willame, A. Wohlwend

**Excusés:** J.-P. Bernard, M. Nendaz, J. Samson

### 1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2007

Accepté sans aucun commentaire.

### 2. Annonces du président

#### *a. Présentation de la nouvelle nomenclature pour les programmes d'études*

Ch. Bader présente une nouvelle nomenclature intégrant la notion de bachelor et master pour désigner le programme prégrade des études de médecine.

La nouvelle nomenclature est acceptée par les membres (cf. annexe). Elle sera présentée au Collège des Professeurs pour un dernier aval.

#### *b. Nombre d'heures pour les professeurs assistants et professeurs assistants tenure track*

Suite à la nouvelle loi universitaire où le nouveau titre de professeur assistant a été accepté, il faut maintenant désigner le nombre d'heures d'enseignement pour ce titre. Pour rappel, on est nommé Prof assistant « Tenure track » et, suite à un concours, puis une période probatoire, on peut être nommé à un poste professoral.

Le profil correspond à celui d'un professeur boursier, raison pour laquelle il est proposé pour ces 2 nouvelles fonctions, 3 heures d'enseignement par semaine.

Cette proposition est acceptée par les membres. Elle sera présentée au Collège des Professeurs pour un dernier aval.

### 3. Recherche individuelle de l'information via l'APP : le but est-il atteint ?

En partant de la constatation relevée par certains responsables cliniques que la plupart des étudiants ont de la difficulté dans la recherche bibliographique, trois présentations sont faites pour illustrer si la capacité de recherche individuelle a été atteinte.

a. *Donner ou pas les références pour les problèmes en 2ème et 3ème années: état des lieux*

A travers la présentation d'Anne Baroffio (cf. annexe), on constate que :

- L'autonomie dans la recherche d'information n'a jamais été mise comme objectif officiel comme c'est le cas dans d'autres facultés
- Pas de lignes directrices, car les responsables des unités ne sont pas d'accord sur le concept, donc un certain « va-et-vient » sur les décisions concernant les références :
  - en 1995, un cahier étudiant contient les références spécifiques pour le module 1, mais aucune référence pour les modules suivants. Le cahier tuteur contient quant à lui toutes les références.
  - en 1997 à la demande des étudiants, suppression des références spécifiques du module 1 dans le cahier des étudiants avec création d'un classeur pour les photocopies des articles ;
  - en 1999, on ne conserve qu'un cahier unique pour les tuteurs et les étudiants qui contient les références spécifiques pour tous les modules. Au choix des unités d'indiquer les têtes de chapitre, les références spécifiques, etc. ;
  - dès 2001, les unités commencent à numériser les classeurs de références qui disparaissent peu à peu.

On note que durant l'UIDC (début de 4<sup>ème</sup> année), au niveau des références les problèmes ont une liste de textbooks sans indication de pages ni têtes de chapitre. A part une plainte au sujet du niveau de profondeur, les étudiants acceptent cette procédure.

b. *Références photocopiées ou scannées : état des lieux*

D. Scherly rappelle que légalement l'université paie une redevance à ProLitteris pour mettre les ouvrages sur internet avec une restriction quand à l'accès (ce qui est le cas pour Dokeos). Cette redevance est non seulement pour les textbooks, mais également pour les articles. Si la numérisation s'effectue via une chaîne de contribution (cf. annexe), l'impression a des conséquences et des coûts. On relève qu'il y a une demande récurrente de la part des étudiants pour avoir des références scannées. On note aussi que sur le site des étudiants, il y a des références donc le monde en parallèle existe.

c. *E-book ou textbook : état des lieux*

T. Morcillo et G. Badet informent que le développement des ressources e-books devient de plus en plus important et que le contenu est différent de la version papier. La vision future des bibliothèques est d'augmenter la connexion aux e-books. Au sein de la BFM, il y a une bonne utilisation de ces ouvrages de la part des étudiants, mais leur accès est insuffisant.

Au niveau des fournisseurs, il y a des politiques différentes ce qui complique l'offre, par conséquent il est difficile de comparer les prix. Toutefois, la tendance est d'avoir une licence pour le site ou une licence de site sur le nombre d'accès simultané (plus il y a d'accès simultané, plus le prix augmente ; généralement il y a environ 5 accès par licence).

Actuellement, il y a plus de titres cliniques disponibles et d'ouvrages qu'en médecine fondamentale. Chaque fournisseur présente des avantages (par exemple possibilité de récupérer des images et de d'annoter des pages), mais aussi des inconvénients (par exemple, peu de titres en français).

Les bibliothécaires remarquent que les e-books correspondent à un besoin des étudiants. Comme le coût d'achat est moins cher à terme que le papier, il faudrait avoir une politique à long terme.

d. *Synthèse*

On retient :

- La nécessité de distinguer les objectifs logistiques de ceux qui sont d'ordre pédagogique
- Les étudiants regardent les références pour les utiliser lors des examens
- La référence scannée (format pdf) n'offre pas de recherche bibliographique
- Le photocopié est sécurisant pour l'étudiant et surtout utilisé pour les examens
- La photocopie détruit le livre
- Actuellement, environ 80% des étudiants impriment
- Le coût des e-books serait proche de celui du coût des photocopiés
- Selon les étudiants présents à la séance, dans les années cliniques, il pourrait y avoir uniquement une mise à disposition des objectifs sans les références.

On propose :

- Mettre à disposition des étudiants, pour le même objectif, plusieurs références pdf afin que l'étudiant choisisse
- Supprimer les « Pour en savoir plus »
- Rajouter la lecture critique dans les études, par exemple au niveau de l'UIDC
- Etablir dès la 2<sup>ème</sup> année, une progression pédagogique de « Comment sélectionner la lecture » afin que dès la fin de la 3<sup>ème</sup> année, l'étudiant acquiert une autonomie de lecture pour les textbooks
- Donner différentes références pour la même discipline dans des formats différents et par des auteurs différents
- Insérer éventuellement dans les options des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années un cours sur la lecture rapide
- Intégrer des cours sur PubMed

En conclusion, on relève que l'objectif d'avoir du choix n'est pas atteint et qu'il n'est pas dans l'esprit ni des étudiants, ni des tuteurs.

Il est clair que les modalités des examens ne sont pas selon les modalités de l'APP et par conséquent les examens n'ont pas de lien avec l'utilisation ou la recherche de références. Il est donc primordial que les tuteurs passent ce message aux étudiants afin qu'ils perdent moins de temps à scanner. On précise aussi que tous les textbooks proposés répondent aux critères nécessaires des examens.

Ch. Bader propose que le BUCE crée un groupe de travail afin qu'il puisse définir quelques pistes avec la contribution des étudiants présents et que ce sujet sera repris ultérieurement par la commission.